

Compte rendu de la Commission de Quartier 5.2

> Rangueil – Sauzelong – Pech David - Pouvourville

Le 20 juin 2016

> *Lieu* : Maison de Quartier de Rangueil, 19 rue Claude Forbin

> *Participation* : 70 personnes

> *Élus présents* : Madame Florie LACROIX – Maire de Quartier Rangueil, Sauzelong, Pech David, Pouvourville

> *Services municipaux présents* :

- Madame Françoise CHEYROUX, Chargée de Mission Qualité de l'Air et Environnement Sonore - Direction de l'Environnement et du Développement Durable - Toulouse Métropole
- Monsieur ROBERT Josselin - Direction de l'Environnement et du Développement Durable - Toulouse Métropole
- Madame Carine FRONZES, Coordination Pôles Territoriaux – Toulouse Métropole
- Madame Marie FAUGERES, Responsable Pôle Territorial Est – Toulouse Métropole
- Monsieur Pascal ILDEVERT, Responsable Propreté Pôle Territorial Est – Toulouse Métropole
- Monsieur Édouard TOURDJMAN, Chef de service Gestion de l'Espace public Pôle Territorial Est – Toulouse Métropole
- Monsieur Louis DI GUARDIA, Chef de service au Service Communal Hygiène et Santé

> *Partenaires extérieurs* :

- Madame Dominique TILAK, Directrice de l'Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées – ORAMIP,
- Madame Sandrine OLIVIER, Chargée de Mission - ORAMIP

> *Excusés* :

- Monsieur Romuald PAGNUCCO, Vice président Toulouse Métropole en charge de la Propreté et Stratégie de proximité des pôles territoriaux
- Monsieur Fabrice CREPY, service Gestion de l'espace public Pôle Territorial Est – Toulouse Métropole

Madame Florie LACROIX accueille et remercie l'assistance dont la Maison de Quartier de Ranguel pour la mise à disposition de ses locaux pour la Commission.

Madame LACROIX présente ses excuses à l'association FEJP Danse dont le cours a du être annulé en raison de la Commission de Quartier. Elle rappelle que le choix de la Maison de Quartier de Ranguel s'est imposé car la DIRSO et la DREAL, absentes à la réunion, devaient présenter à l'assistance le mur témoin anti-bruit situé chemin du Canal à proximité. Pour la prochaine Commission de Quartier, un autre lieu sera choisi.

Madame LACROIX remercie la Maison de Quartier de Ranguel pour la fête organisée ce samedi 18 juin.

Madame LACROIX présente le Chargé du Secteur Sud-Est à la Direction de la Démocratie Locale, Monsieur Florent WAEGHEMAEKER et Madame Hélène PERNOT, Référente Quartier 5.2 dont elle précise les missions :

- Les missions du Référent de Quartier sont (à l'échelle du quartier du Maire de Quartier) :
 - de soutenir administrativement le Maire de Quartier dans les demandes de proximité d'intérêt collectif (notamment dans les domaines de l'aménagement urbain, déplacements et circulation, dysfonctionnements ponctuels de l'espace public, tranquillité et cadre de vie, etc.) ;
 - de contribuer à la dynamique de concertation du territoire en lien avec le Chargé de Secteur ;
 - de participer au suivi des projets de quartier.

Madame LACROIX annonce l'ordre du jour de la Commission de Quartier :

- Point sur la réalisation des murs anti-bruit et les mesures de pollution atmosphérique en lien avec la mise à 2x3 voies de la section de rocade Ranguel / Lespinet ;
- Présentation du Plan Propreté sur le quartier ;
- Les travaux récents du Pôle Est concernant le quartier ;
- Questions diverses.

Diffusion d'un diaporama annexé à ce compte rendu.

1. Point sur la réalisation des murs anti-bruit et les mesures de pollution atmosphérique en lien avec la mise à 2x3 voies de la section de rocade Rangueil / Lespinet –

Première partie > Point sur la réalisation des écrans acoustiques : intervention de Françoise CHEYROUX

Cette opération fait partie d'un programme d'aménagement global du périphérique Sud entre Langlade et le Palays. Le maître d'ouvrage est la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et le maître d'œuvre la DIRSO (Direction Interdépartementale des Routes du Sud Ouest) ; deux administrations intervenant pour le compte de l'Etat. Ce projet vise 3 objectifs :

- améliorer l'écoulement du trafic – 117 000 véhicules par jour,
- améliorer la sécurité – une seule sortie située au Pont des Demoiselles,
- collecter et traiter les eaux usées.

Le projet de mise à 2x3 voies entre Rangueil et Lespinet prévoit la réalisation de protections acoustiques sur la quasi totalité du linéaire (2.4 km de réseau routier à couvrir) entre 2016 et 2018. Les écrans acoustiques seront réalisés en béton de bois, matériau hyper absorbant pour une performance optimale de A4B3 et une hauteur de 5 mètres. La DREAL réalisera une étude acoustique avant et après travaux.

La DREAL a installé un mur témoin test chemin du Canal. Ce dernier n'est pas encore finalisé. Il reste à intégrer les joints et le couronnement intégral. Les tests de contrôle n'ont pas été réalisés car la DREAL a pris du retard.

Une réunion d'information avec les associations du quartier sera programmée au mois de septembre sur site.

Question :

Est-ce que la DREAL communiquera les relevés de ces études avant et après les travaux ?

Éléments de réponses :

Une étude acoustique est prévue avec des modélisations relatives au trafic pointé sur ces secteurs. Les résultats seront communiqués lors de la réunion de septembre.

Remarque :

Le président du collectif anti-bruit de Rangueil, qui a suivi de près le dossier, indique qu'une étude a été réalisée en 2002 sur un trafic saturé sur la rocade et donc dans les conditions optimales. Il n'y aura pas d'autre étude. Il souligne sa déception devant le retard de 2 à 3 mois pris par la DREAL.

Question :

La création de cette 2x3 voies va augmenter la circulation. Pourquoi ne pas favoriser les autres moyens de transport ?

Éléments de réponses :

La culture de la voiture dans notre région est forte. Nous devons adapter les infrastructures routières existantes à cette hausse indiscutable du trafic.

Madame LACROIX rappelle la forte implication de la Ville et de la Métropole sur les moyens de transports avec la mise en place du Projet Déplacement Urbain (PDU) qui a été confié à Monsieur LATTES, Vice-Président délégué aux Transports et Déplacements. Elle propose qu'une présentation soit faite à la prochaine Commission de Quartier afin de présenter la coordination des différents moyens de transport existants et à venir. De ce point de vue, la Métropole va notamment se doter dans les prochaines années de nouveaux modes de transport : la 3^{ème} ligne de métro, le développement des lignes à haute capacité Linéo, le Téléphérique Urbain Sud et la création de nouvelles pistes cyclables.

Deuxième partie > Programme de surveillance de la qualité de l'air aux abords du périphérique Sud section Rangueil- Lespinet : intervention de Mesdames TILAK et OLIVIER

L'Atmo Midi-Pyrénées ORAMIP est l'association agréée par le ministère de l'Écologie et du Développement Durable pour la surveillance de la qualité de l'air en région Midi-Pyrénées.

Son rôle est d'informer, d'accompagner et de mesurer sur la région les émissions de polluants et les gaz à effet de serre. La plate forme de modélisation dotée d'un dispositif de 34 stations dont 3 mobiles et 3 fixes, permet de réaliser un inventaire d'émissions (évaluation de l'impact de la pollution liée aux transports et aux déplacements (7 500 points gérés sur 3 600 heures de calcul).

Les relevés de l'indice de la qualité de l'air peuvent être consultés sur le site :
<http://oramip.atmo-midipyrenees.org/>.

Pour le programme de Lespinet, l'ORAMIP s'appuie sur 3 actions :

- l'état des lieux de la qualité de l'air avant le démarrage des travaux,
- l'évaluation de l'impact des écrans acoustiques sur la qualité de l'air,
- l'évaluation de l'impact des écrans acoustiques et de la mise à 2x3 voies de la zone.

Le programme de surveillance de la qualité de l'air aux abords du périphérique Sud sera fait par deux stations de mesure installées par la DREAL : une en bordure de la rocade avant la zone et une rue de l'Entraide. Des tubes à échantillonneurs passifs ont été également positionnés au mois d'avril. Les mesures portent sur les polluants routiers (dioxyde d'azote et benzène) en intérieur et en extérieur.

Les 3 établissements scolaires à proximité ont été équipés de 15 échantillonneurs dans les salles de classes.

L'étude sera réalisée sur 6 mois (1^{er} relevé fin du mois de juin, 2^{ème} relevé fin octobre) en incluant les données météorologiques de l'année. Le rapport sera rendu début janvier et présenté lors d'une réunion publique.

Les premiers résultats révèlent une concentration 2 fois inférieure à celle limitée par la réglementation. Mais ces relevés doivent être considérés avec prudence.

Questions :

Suite à l'installation du mur témoin, lors d'une réunion précédente il avait été dit que dans un bâtiment public, les riverains pourraient consulter l'information sur les échantillonnages relatifs au projet or ceci n'est pas réalisé.

La DREAL a débroussaillé la zone concernée (1 400 m) et a procédé à l'arrachage de feuillus qui produisent 5 000 m² de photosynthèse et protègent des particules fines. Ces dernières montent à 20 mètres par effet rebond d'où l'importance des écrans végétaux.

La question des financements de l'ORAMIP est posée quant au fait d'assurer son indépendance vis-à-vis de la DREAL notamment.

Éléments de réponses :

Les éléments de communication tels que présentés précédemment incombent effectivement à la DREAL qui n'est pas présente ce soir mais sera à nouveau sollicitée sur ce point.

L'enjeu primordial sur ce secteur est le dioxyde d'azote et les oxydants. Les premiers résultats sont encourageants : 10 mg en moins pour les PM10 radiant de concentration entre le haut et le bas de la rocade (Stations périphérique et rue de l'Entraide). Un travail de modélisation en 3D sera produit pour connaître l'impact de la butte et du mur antibruit sur la dispersion des polluants.

Enfin, toutes les mesures sont prises afin d'assurer l'expertise tout à fait indépendante et rigoureuse d'un point de vue scientifique de l'ORAMIP pour ce type de projet.

Question :

Un riverain s'étonne du peu de collaboration, suite aux travaux entrepris, entre Météo France, le CNRS Université (l'Observatoire Midi-Pyrénées qui regroupe 6 laboratoires dont 5 qui interviennent sur le domaine de l'écologie) et l'ORAMIP. Pourquoi ne pas comparer les relevés de mesure effectués depuis 10 ans dans tous ces domaines par la station du Pic du Midi ?

Éléments de réponses :

L'ORAMIP a connaissance des différentes études menées dans ces laboratoires. Celles-ci servent en particulier à caler les modèles dans les vallées pyrénéennes. Les échelles de travail de Météo France et du laboratoire d'Aérodologie ne sont pas celles de la rue telle que demandées ici.

L'ORAMIP travaille et utilise les programmes de recherche de plusieurs laboratoires (Laboratoire de Glaciologie et le modèle Chimère de Paris). L'ORAMIP est soumis à la tutelle forte du Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air qui regroupe l'INERIS, l'École des Mines de Douai et le LNE (Laboratoire National de métrologie et d'Essai) ; il contrôle les méthodes utilisées sous forme d'audit sur l'ensemble des structures.

2. Présentation du Plan Propreté - intervenants : Carine FRONZES et Pascal ILDEVERT

La coordination du Plan Propreté sur la Métropole est un projet managérial et organisationnel décliné en 8 axes avec une gouvernance dont l'élu de référence est Monsieur PAGNUCCO (invité mais excusé).

Il est décliné sur le territoire et le secteur par le Pôle Territorial Est.

La propreté en chiffres : c'est 800 agents sur Toulouse (entretien assuré pour 95 % par les agents de la collectivité et par des partenaires privés sur les communes environnantes).

Quelques actions spécifiques sur le quartier :

- Optimisation du matériel : actuellement 13 distributeurs de sacs à déjection canine et présence de canisites. Possibilité de retirer des sacs dans les Mairies de Quartier. Augmentation de ce mobilier très prochainement.
- Campagne de communication dès l'automne pour renforcer la prévention et les sanctions => verbalisation par la Police Municipale accompagnée d'agents du Service Communal Hygiène et Santé (amende de 68 € pour les contrevenants).

Sur le terrain, mise en place d'une nouvelle organisation :

- Passage renforcé par les surveillants sur chaque secteur qui signalent tout dysfonctionnement et envoient le déploiement des équipes pour le nettoyage.

Prise de paroles de plusieurs riverains sur les problèmes de propreté sur leur quartier :

- Beaucoup d'encombrants et de dépôts illicites non ramassés (quartier Sauzelong, rue de Nîmes, proximité Maison de Quartier de Ranguel, Rosa Park...)
- Pas de visibilité de la présence des agents sur le terrain ;
- Mauvaise coordination entre les services, problème de management ;
- Ramassage des récup' verre prévu certains jours fériés (comment le cahier des charges a-t-il été rédigé?) ;
- Incivilités croissantes sans sanctions des contrevenants. Pourquoi la Police Municipale n'intervient-elle pas ?
- Problèmes sur le patrimoine de Nouveau Logis Méridional (av. Albert Bedouce) : beaucoup de dépôts illicites non traités. Il serait souhaitable de rappeler au responsable son rôle de régisseur : besoin de rappel de certaines règles de civilité aux locataires...
- A qui doit-on s'adresser pour l'entretien des sanisettes ? Le Pôle communiquera le contact.

Éléments de réponses :

La traitement des encombrants est difficile à gérer : il faut faire une différence entre les encombrants et le dépôt illicite.

Les encombrants sont signalés par les riverains à Allô Toulouse avec prise de rendez-vous pour retrait. Les dépôts illicites sont une action d'incivilité soumise à enquête afin d'en

connaître le propriétaire.

Se pose également le problème entre le territoire privé et le territoire public pour les interventions et la prise en charge => présentation de la cartographie du territoire de Ranguéil. Découpage très complexe qui pose une question de gestion, il faut trouver des solutions dans une bonne coordination et pour une meilleure efficacité.

Sur les copropriétés, le surveillant met en demeure le syndic de retirer les déchets qui sont sur le domaine public de manière illicite sous peine d'une action des services moyennant une amende de 300 €.

Une nouvelle campagne va démarrer à l'automne qui annoncera le montant des amendes à payer en fonction du délit (minimum 68 €).

Madame LACROIX propose que des suites puissent être données aux réactions des participants. Il s'agira notamment de proposer des diagnostics en marchant aux habitants des secteurs les plus touchés par ces difficultés afin de mettre en place un plan d'actions coordonnées entre les différents intervenants de la propreté sur le quartier.

3. Points sur les travaux récents du Pôle Territorial Est concernant le quartier – intervenant : Monsieur Edouard TOURDJMAN

Une des priorités du Pôle et de la Métropole en matière de travaux est la maintenance du domaine routier métropolitain. Il est soumis à un cadre juridique réglementaire et au CERTU (Centre d'Études Réseau Transports et Urbain).

Un diagnostic sur l'ensemble des voies a été réalisé par un bureau d'études il y a quelques années. En fonction de l'état des chaussées, une intervention sur la couche de roulement est réalisée par le Pôle.

Travaux réalisés :

- Entretien de la rue des Genévriers : remise en état de la couche de roulement ;
- Réfection des placettes de Fondeville : remise en état du parking et des trottoirs ;
- Aménagement de sécurité du chemin de la Salade Ponsan : repositionnement des coussins lyonnais pour assurer une meilleure sécurité.

Travaux programmés en 2016 :

- Rue Bonnat : création d'une traversée piétonne au niveau du carrefour de la rue des Oiseaux – programmation entre juin et septembre
- Rue Jean Giraudoux : réhabilitation et mise en zone 30 :
 - septembre à novembre 2016 : travaux d'assainissement (eaux usées et potable),
 - novembre à février 2016 : travaux réseaux à secs (éclairage public et Télécom),
 - mars à mai 2017 : travaux de voirie.

Question :

Un riverain de la rue Eugène Sue souhaiterait que cette dernière soit placée en zone 30. A qui s'adresser pour cette demande ?

Éléments de réponses :

Le pôle gère ce type de demande. Une zone 30 se pense en zone de cohérence et d'impact les rues adjacentes. Le projet est à l'étude sur l'ensemble des rues. Le résultat sera transmis à Madame LACROIX pour décision. Rappel : ces travaux ont un coût. Le budget est soumis à des priorisations.

Question :

Étant donné les nuisances importantes liées à des entrées tardives dans l'espace sportif côté rue de Nîmes (nuisances sonores, dégradations, cambriolage dans les équipements ou tentative, intrusion dans les locaux...). Est-il possible de réaliser la fermeture du portail rue de Nîmes ?

Éléments de réponses :

Cette demande a été faite auprès des associations qui sont hébergées sur le site en cours.

Question :

Qu'en est-il du projet immobilier sur Sauzelong ? Inquiétude des riverains quant à la densification sur leur quartier.

Éléments de réponses :

Ce projet, ancien, concerne le bailleur Nouveau Logis Méridional. Il est toujours à l'étude. Quant à la densification, Madame LACROIX rappelle que la Ville est soumise à un quota imposé par l'État avec une obligation de taux de logements. Il faut penser la ville à long terme. Cette densification s'adapte à la mobilité (métro, transports en commun,...). La Métropole a confié un travail d'étude pour tout le secteur Sud-Est à un cabinet d'urbanistes. Des discussions auront notamment lieu à ce sujet avec les membres du Bureau de la Commission de Quartier à la rentrée.

Madame LACROIX propose d'inviter Madame LAIGNEAU, Adjointe au Maire en charge de l'Urbanisme, à la prochaine Commission de Quartier pour évoquer ce sujet.

Question :

Le Théâtre Jules Julien change de direction et va être géré par le Conservatoire. La suppression d'Ateliers Adultes Amateurs semble prévue dans le cadre de la restructuration de ses activités, ce qui pose problème aux participants à ces ateliers et plus globalement pour l'offre de service proposée sur le secteur. Qu'en est-il ?

Éléments de réponses :

Madame LACROIX propose de recevoir les participants évoquant cette situation lors de sa permanence et d'étudier précisément la question en lien avec ses collègues en charge de la Culture et des Théâtres.

Madame LACROIX clôture la commission et invite l'assistance à se retrouver autour d'un pot de convivialité.